

*Intervenants scolaires  
et signes religieux distinctifs*

**Mme Nicole Duranton.** – Nos enfants, dont les esprits sont moins formés et affirmés que ceux des adultes, sont les premiers êtres que le principe de laïcité doit protéger. Pourtant, les contours sont souvent flous.

La loi de 2004 n'appliquait l'interdiction des signes religieux distinctifs qu'aux élèves. En 2013, le Conseil d'État ménageait une exception à l'application de la circulaire Chatel, entérinant l'autorisation effective du port de signes religieux distinctifs par les accompagnants scolaires.

En matière de laïcité, les limites du lieu « établissement », du temps « scolaire », et de la fonction « enseignement » ne sont pas toujours claires. La proposition de loi tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation, adoptée au Sénat le 29 octobre 2019, vise à étendre le domaine du lieu. Le domaine du temps est assez bien défini, sauf lorsqu'il s'agit du temps de permanence, d'un forum des métiers, ou encore de moments plus détendus...

Le domaine de l'enseignement est plus difficile à définir. Depuis juin 2015, les élèves enseignants n'ont pas le droit de porter de signes religieux. Le 19 mars 2013, un arrêt de la Cour de cassation a précisé que ce qui compte n'est pas le statut de droit privé ou public de la personne, mais bien la destination de l'action.

J'ai été saisie d'un cas particulier par un élu du département de l'Eure, confronté à une situation où une intervenante est venue présenter son métier devant une classe de maternelle, en portant un signe religieux distinctif. Les parents n'ont pas apprécié. Les services académiques, interrogés, ont répondu que la réaction était laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

Est-il possible de mieux informer ces derniers du périmètre précis de l'interdiction de port des signes religieux, tant lors des sorties scolaires qu'au sein même des écoles ? Leur responsabilité est lourde.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** – L'Éducation nationale doit apporter une réponse unifiée à toutes les remises en cause de la laïcité. À cette fin, nous avons mis au point un vade-mecum composé de fiches thématiques. Chacune apporte des réponses concrètes. Deux fiches concernent les intervenants extérieurs. La fiche 22 traite du port de signes religieux et précise que les parents accompagnateurs doivent se montrer exemplaires mais ne sont pas soumis à une obligation particulière car ils demeurent des usagers. La cour administrative d'appel de Lyon a fait une distinction entre ceux-ci et les intervenants extérieurs dans les classes, soumis à une obligation de neutralité de tenue. N'étant pas membres de la communauté

éducative, les représentants d'associations ne sont pas concernés.

Au niveau académique, les équipes « valeurs de la République » répondent aux questions ponctuelles. Une équipe nationale sur la laïcité existe aussi, pilotée par la secrétaire générale et épaulée par un Conseil des sages de la laïcité présidé par Dominique Schnapper.

**Mme Nicole Duranton.** – Merci, c'est très important.

*Maillage des lycées dans l'Oise*

**M. Olivier Paccaud.** – La République, c'est l'égalité des droits. Mais cela doit d'abord être l'égalité des chances. Et cela commence notamment par l'école.

Or les élèves de certaines zones rurales sont pénalisés par des temps de transport particulièrement longs qui engendrent beaucoup de fatigue. Dans l'Oise, c'est le cas des lycéens domiciliés dans le sud-ouest du territoire, le Vexin, le canton de Chaumont-en-Vexin, et dans le nord-ouest du département, la Picardie verte, dans le canton de Grandvilliers.

Ces adolescents doivent chaque jour se rendre au lycée à Beauvais, à une trentaine de kilomètres de chez eux ; ou à Chaumont-en-Vexin, partant tôt et rentrant tard.

La seule solution pour permettre à ces élèves de bénéficier de conditions d'apprentissage optimales serait un meilleur maillage territorial en matière de lycées.

Le conseil régional des Hauts-de-France, sensible à cette problématique, a exprimé depuis plusieurs mois sa volonté de construire de nouveaux établissements dans l'Oise. Les projets concernent Grandvilliers et Chaumont-en-Vexin mais aussi Chambly et Pont-Sainte-Maxence.

Des réunions de travail ont été organisées avec le rectorat. Malheureusement, aucune réponse précise n'a été apportée au conseil régional. Sachant que de telles implantations exigent bien sûr un redéploiement des services de l'Éducation nationale mais surtout un important effort financier de la part de la région qui a démontré son volontarisme, on ne peut que regretter ce flou actuel de l'État.

Les élus locaux et les parents d'élèves - par ailleurs contribuables... - sont légitimement impatients et ne comprennent pas ces attermoissements.

Oui ou non le Gouvernement compte-t-il accompagner le conseil régional des Hauts-de-France dans sa volonté de construire de nouveaux lycées et d'offrir à tous les jeunes Oisiens, ruraux comme urbains, une vraie égalité des chances ?

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.** – La France est un des

pays qui a le plus fort maillage d'établissements du secondaire, avec 60 000 implantations.

Nous voulons un cadre d'études sécurisant : bien dormir, bien travailler, avoir la possibilité de pratiquer des activités sportives et culturelles. C'est le rôle de notre politique d'internats.

Vous avez été reçu par le rectorat sur le projet de création d'un lycée à Chaumont-en-Vexin. Mais l'académie perd des élèves. À Chaumont-en-Vexin, les effectifs de collégiens stables. Les jeunes vont au lycée à Beauvais et Gisors ; un partenariat avec l'académie de Normandie a été envisagé, les discussions sont en cours. À Grandvilliers, la situation doit être clarifiée même si les effectifs sont stables depuis 2014. À Chambly, les effectifs sont stables également, depuis cinq ans, et l'ouverture d'un nouveau lycée déstabiliserait les établissements voisins. À Pont-Sainte-Maxence, une hausse des effectifs est attendue dans les années à venir, mais l'offre sur le secteur est importante, avec 10 lycées professionnels et 11 lycées généraux, ainsi que des lycées privés.

On envisage dans le sud de l'Oise la création d'un lycée spécialisé dans les métiers du luxe, en mutualisant les plateaux techniques de lycées voisins.

**M. Olivier Paccaud.** – Chambont-en-Vexin connaît une progression démographique avec l'ouverture d'une classe de sixième à la rentrée dans les deux collèges. À trop se reposer sur la stabilité des chiffres, on ne fait jamais rien.

### *Réseau d'innovation pédagogique Canopé*

**Mme Maryse Carrère.** – Créé par décret du 26 décembre 2014 suite au constat de l'éclatement des acteurs du service public numérique pour l'éducation par la Cour des comptes, le réseau Canopé, placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, est aujourd'hui un acteur de référence dans l'innovation pédagogique, et en particulier dans le numérique éducatif. Il conçoit et édite des ressources et des services pédagogiques pour accompagner la communauté éducative, et propose une offre complète de formation. Ses missions sont, entre autres, de favoriser le développement professionnel des enseignants mais aussi d'être référent en matière de numérique éducatif.

Son maillage territorial comprend 101 ateliers en métropole et outre-mer. Mais les acteurs du système éducatif sont aujourd'hui inquiets quant à l'avenir de cet établissement. En effet, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a annoncé en décembre dernier une restructuration du réseau, avec un transfert des directions régionales aux rectorats et des baisses d'effectifs. L'avenir du réseau lui-même, « un acteur clé du service numérique éducatif » selon la Cour des comptes, est remis en cause.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, le rapporteur de la mission « Enseignement scolaire » à la commission des finances du Sénat préconisait un renforcement de cet opérateur pivot plutôt qu'une réduction de ses moyens. Il appelait à « une clarification de la stratégie numérique de l'État dans le secteur éducatif qui paraît aujourd'hui nécessaire ».

Quelles sont les intentions du Gouvernement sur l'avenir du réseau Canopé, mais surtout sur le devenir des salariés qui le composent ?

**M. Jean-Michel Blanquer,** *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.* – C'est un acteur très important. Il y a une semaine, j'ai mentionné Poitiers comme une capitale de l'éducation et j'ai dit nos ambitions pour Canopé, dans mon entretien à *La Nouvelle République*. Le ministère veut affirmer l'identité du réseau autour de missions pérennes. Cela passe par un renforcement de l'offre de services de formation à distance et de numérique éducatif. Cela nous a conduits à ouvrir une négociation avec les responsables syndicaux de l'établissement en janvier 2020.

Premier axe : un repositionnement de Canopé comme l'acteur national de la formation à distance, ce qui exige de produire des formations d'excellence pour les professeurs, les formateurs, les contractuels, et des ressources numériques aux meilleurs standards de la formation en ligne. Il s'agit aussi de développer une plateforme de ressources pédagogiques proposées par les enseignants et validées par une démarche qualité. La coopération avec les académies est à renforcer.

Deuxième axe : la formation continue en ligne. Enfin, il s'agira d'animer un réseau social professionnel pour les enseignants. Ceux-ci doivent s'approprier un environnement professionnel profondément transformé par le numérique.

La nomination d'une nouvelle directrice montre que nous sommes ambitieux pour ce réseau. Il n'y a pas de régression !

**Mme Maryse Carrère.** – J'espère que cela ne pénalisera pas Canopé dans les départements ruraux, car il peut y jouer un rôle très important contre l'isolement des enseignants.

### *Initiation à la santé au lycée*

**M. Michel Canevet.** – Ma question n'est pas liée à l'actualité sanitaire, quoiqu'elle tombe plutôt bien.

Avec la sensibilité de plus en plus forte aux questions de santé et de bien-être, les jeunes pourraient être initiés, dès le lycée, afin qu'ils deviennent acteurs de leur santé.

Envisagez-vous d'intégrer ces sujets dans les programmes du collège et du lycée ?